

Dirk Luyten en Guy Vanthemsche (eds.)

Het Sociaal Pact van 1944

Oorsprong, betekenis en gevolgen

Acta van het historisch luik van het colloquium
'50 Jaar Sociaal Pact'
Vrije Universiteit Brussel 8-9 december 1994


VUBPRESS
1995

Isabelle Cassiers et Peter Scholliers

Le pacte social belge de 1944, les salaires et la croissance économique en perspective internationale

Le pacte social de 1944 est connu, en Belgique aussi bien qu'à l'étranger, comme un événement social majeur¹. Il aurait généré la paix sociale, la sécurité sociale et la croissance régulière des rémunérations. D'autres pays et d'autres époques l'ont cité en exemple: ainsi le souvenir du pacte de 1944 a-t-il été vivement ranimé en Belgique en 1993, lorsque les partenaires sociaux s'efforcèrent en vain de sceller dans l'enthousiasme un nouveau pacte, porteur d'assainissement macro-économique, de croissance et de création d'emplois.

L'échec de la tentative du pacte social de 1993 vient rappeler, si nécessaire, qu'un compromis d'envergure ne peut se nouer par la seule volonté des gouvernants. Le pacte social de 1944 est l'aboutissement d'un long processus de négociation entre les partenaires, l'officialisation, dans un contexte très particulier, d'accords préalablement noués². La reconnaissance de ces étapes préalables n'amenuise nullement l'importance de l'institutionnalisation de la paix sociale: en effet, l'existence d'institutions stables, régulatrices des rapports sociaux nationaux et des échanges internationaux, est aujourd'hui perçue comme une composante déterminante de la croissance exceptionnelle de l'après-guerre³. Dans la même logique, l'essoufflement de la croissance occidentale depuis 1973 est fréquemment associé au grippage de nos institutions. L'analyse de l'incidence des institutions sur la croissance prend, dans cette perspective, une importance particulière. Or ce type d'analyse ne peut, par nature, être purement théorique et doit s'alimenter d'études de cas. C'est dans cette perspective générale que nous aimerions situer notre examen de l'évolution des salaires belges dans les années qui ont entouré le pacte social.

L'article est divisé en 3 points. Le premier point rappelle les antécédents et le contexte du pacte social. L'incidence de celui-ci sur l'évolution des salaires fait l'objet du point deux. Dans un troisième et dernier point, on s'interroge sur les voies par lesquelles le pacte social a pu influencer une croissance belge parfois lente mais toujours régulière.

1. Les antécédents et le contexte du pacte social⁴

[On ne peut tenter d'évaluer l'incidence du pacte social sur la croissance sans le replacer dans son contexte. Le pacte de 1944 est le fruit d'une longue évolution dans les rapports sociaux, dans l'idée que les partenaires sociaux se font de la croissance, dans le rôle assigné à l'Etat pour soutenir ou guider celle-ci. Chacun de ces éléments a lui-même subi l'influence des guerres et de la crise de la première moitié du XX^e siècle. Les deux guerres mondiales ont entraîné une forte poussée du dirigisme économique et développé un sentiment de dette à l'égard de la classe ouvrière particulièrement sacrifiée au front. La grande dépression a semé des doutes quant aux vertus du libéralisme, à sa capacité de générer le plein emploi. Le chômage et la baisse du pouvoir d'achat ouvrier du début des années trente semblent avoir convaincu de nombreux dirigeants syndicaux des bienfaits potentiels de la croissance économique et de l'utilité pour l'atteindre de composer avec les représentants patronaux⁵.]

La Belgique s'inscrit pleinement dans ce mouvement général. Guerres et crise ont amené tour à tour des vagues de changement social. C'est celle de 1935-37 qui nous intéresse le plus, du point de vue de la genèse du pacte social de 1944, mais il est utile pour la comprendre de remonter un instant aux années vingt.

Le premier après-guerre s'est caractérisé par une poussée syndicale exceptionnelle. Celle-ci, conjuguée à l'avènement du suffrage universel, a engendré un changement rapide des relations industrielles, dont les faits saillants sont l'ébauche d'une indexation des salaires sur le coût de la vie, la mise en place d'éléments épars de la future sécurité sociale (début de l'assurance-chômage en 1920, premières allocations familiales en 1921, assurance-vieillesse obligatoire en 1924) et la naissance des commissions paritaires, génératrices des conventions collectives du travail. Dès 1921, Henri De Man constatait que: "*la psychologie du mouvement syndical s'est déjà bien transformée de la phase de la résistance intermittente à la seconde, celle que j'ai appelée la phase contractuelle*"⁶.

Une nouvelle poussée des effectifs syndicaux fut enregistrée pendant les années trente. Ce fait, particulier à la Belgique, tient à la nature des institutions mises en place dix ans plus tôt. C'est aux caisses syndicales que l'assurance-chômage organisée en 1920 confiait le plus souvent le paiement des allocations. Le chômage massif des années trente poussa donc tout naturellement les ouvriers vers les syndicats, comme le souligne G. Vanthemsche: "*les syndicats se développaient parce que les ouvriers adhéraient à la caisse de chômage et non l'inverse*"⁷. Le chômage culmina en 1934. A cette date, le gouvernement belge, engagé dans le bloc-or, cherchait en vain à défendre la parité du franc par la déflation interne. Les dépréciations successives de la livre (1931) et du dollar (1933),

devises déterminantes pour le commerce extérieur belge, devaient être compensées par une baisse intérieure radicale des prix et des salaires. Les limites sociales et financières de ce type de politique économique furent atteintes en 1935. Un changement d'orientation s'imposait, il fut réalisé par un gouvernement d'union nationale, sous la conduite de Van Zeeland. La condition de participation des socialistes au pouvoir – participation nécessaire pour assurer une relance économique – était la prise en considération de leur programme, le Plan du Travail de Henri De Man. Ce dernier estimait, nous l'avons vu, que le syndicat était entré dans une nouvelle phase historique, de type contractuel. Il proposait de substituer la planification économique et sociale à la lutte des classes. Les deux gouvernements Van Zeeland qui se succédèrent de mars 1935 à octobre 1937 subirent l'influence de ce Plan non sans en avoir considérablement arrondi les angles.

Le premier gouvernement Van Zeeland annonça un relèvement des salaires et promit des réformes sociales mais accorda la priorité au redressement des profits des entreprises, condition d'une reprise des affaires. La dévaluation du franc vint immédiatement soulager les entreprises exportatrices. Le deuxième gouvernement fut contraint par les grèves de 1936, dont le rôle catalyseur est bien mis en lumière par C. Strikwerda⁸, d'accélérer le cours des réformes sociales. Cet épisode représente une étape décisive dans la genèse du Pacte social de 1944: ce fut une expérience de partage du pouvoir conduisant à une vague de progrès social autant qu'à la croissance, tous deux perçus comme les fruits de nécessités compromises. La première Conférence Nationale du Travail (7 juin 1936) fut un pas décisif dans les relations paritaires. En renonçant à la révolte, les ouvriers obtinrent un relèvement substantiel des salaires (tableau 1), les congés payés et de nombreux progrès dans la sécurité sociale. En lâchant du lest, le patronat obtint, au-delà du retour au calme, la collaboration des syndicats dans la quête de la croissance⁹.

Tableau 1 – Taux de variation des salaires réels entre 1934 et 1937

| | | | |
|-------------|--------|-----------|-------|
| Belgique | +16,8% | Allemagne | +4,9% |
| Pays-Bas | -1,0% | France | -5,2% |
| Royaume-Uni | -3,0% | Italie | -8,3% |

Source: annexe

A cet égard, il est intéressant de contraster les cas belge et français¹⁰: à la même époque le Front Populaire arrachait au patronat français des concessions plus spectaculaires dont la gestion à long terme s'avérerait

néanmoins très difficile, faute de compromis. En apportant des résultats à chacun des partenaires, l'expérience Van Zeeland constituait donc une phase importante de la construction d'une économie de concertation.

Un autre héritage de cet épisode, rarement mis en lumière, nous semble digne d'être souligné ici : pour la première fois sans doute, la bonne santé générale de l'économie fut présentée comme un prérequis du progrès social. C'est grâce à la dévaluation et aux profits retrouvés que les entreprises purent faire face aux revendications syndicales. On peut voir une première expérience d'une liaison de la gestion du partage des revenus à celle du taux de change.

L'idée selon laquelle le progrès social requiert un contexte macro-économique porteur se retrouve explicitement dans le "projet d'accord de solidarité sociale". Celui-ci fut, on le sait, préparé pendant la guerre. L'occupation allemande avait retiré toute légitimité aux partenaires sociaux, mais simultanément créé "un besoin intense et instinctif de réaction à l'égard de l'oppression ressentie en commun"¹¹. En exil ou dans la clandestinité, des contacts s'étaient noués pour préparer le retour à l'économie de paix. Il s'agissait de remettre sur pied et de prolonger les acquis des années trente balayés par la guerre. Pour stabiliser rapidement l'économie et retrouver le chemin de la croissance, il fallait en outre prévenir l'inflation tant redoutée. Divers travaux, recherches et négociations – dont le projet d'accord de solidarité sociale constitue certainement une pièce majeure – préparèrent ainsi le terrain de la reconstruction. Ils permirent l'exécution, dans les semaines et les mois qui suivirent la libération (septembre 1944) d'une réforme monétaire et d'une réforme sociale.

L'assainissement monétaire radical d'octobre 1944 parvint à stabiliser les prix d'une manière inégalée en Europe. La réforme sociale dont les principes étaient énoncés dans le projet d'accord de solidarité sociale fut concrétisée par paliers. Les trois étapes majeures en furent un relèvement de 60% des salaires nominaux officiels conclu par la Conférence Nationale du Travail du 16 septembre 1944, la création de l'ONSS le 28 décembre 1944 et l'octroi d'un statut légal aux commissions paritaires d'industrie le 9 juin 1945. Nous examinerons dans la troisième partie de cet article les relations qui unissent ces deux réformes et leur effet de causalité sur la croissance subséquente. Ces choix de politique économique ont sans conteste accéléré la reconstruction. Ils doivent néanmoins être replacés dans un ensemble plus général de circonstances favorables à la relance de l'économie belge.

Par comparaison à la situation dans les pays voisins, l'héritage de la guerre fut relativement moins lourd à porter pour la Belgique qui avait capitulé dès mai 1940 et bénéficié d'une libération plus précoce. La concentration des troupes alliées sur le territoire belge en 1945 et la libé-

ration d'Anvers, seul port maritime européen intact, stimulèrent l'activité économique. Le secteur industriel relativement peu endommagé par la guerre fut rapidement capable de répondre à une forte demande européenne en produits de base nécessaires à la reconstruction, produits dans lesquels l'industrie belge était traditionnellement spécialisée¹².

Tableau 2 – Production et commerce extérieur en 1948, 1938 = 100

| | Belgique* | OECE** |
|---------------------------------|-----------|--------|
| Production industrielle totale | 121 | 97 |
| Production de métaux de base | 141 | 88 |
| Volume des importations totales | 116 | 81 |
| Volume des exportations totales | 95 | 79 |

* Union Economique Belgo-Luxembourgeoise pour le commerce extérieur.

** L'organisation Européenne de Coopération Economique, ancêtre de l'OCDE, fut créée dans le cadre du Plan Marshall et regroupe les seize pays européens bénéficiaires de l'aide américaine.

Source: OECE, *Bulletins statistiques*, 1958.

C'est l'ensemble de ces conditions, associé à des choix de politique économique opportuns, qui expliquent une reconstruction particulièrement rapide (tableau 2) qualifiée à l'époque de "miracle belge". Et c'est bien l'ensemble de ce contexte macro-économique et social très favorable, dont le pacte social est une composante, qui permet un consensus sur le relèvement des salaires après la guerre. Nous nous proposons maintenant d'examiner en détail, au point 2, les circonstances, l'ampleur et le rythme du relèvement des salaires avant de discuter plus généralement au point 3 des relations entre le pacte social et la croissance économique.

2. L'incidence du pacte social sur l'évolution des salaires

Immédiatement après la guerre, la hausse des salaires avait généralement été bien acceptée et même approuvée par le patronat belge. Celui-ci la trouva cependant excessive et nuisible dès le début des années 1950, sur base d'une comparaison des salaires nominaux belges aux salaires des pays environnants¹³. C'est la FIB qui donna le ton en publiant les chiffres suivants au début de l'année 1951:

Tableau 3 – Coût salarial horaire en Belgique et dans les pays voisins, en francs belges

| | 1938 | 1949 |
|-----------------|------|------|
| Belgique | 5,1 | 18,3 |
| Pays-Bas | 7,3 | 11,3 |
| Grande-Bretagne | 8,6 | 18,6 |
| Allemagne | 10,8 | 14,3 |

Source: IIB, *Industrie*, 1951

La Belgique, caractérisée depuis le début du XIX^e siècle par de bas salaires, était soudainement devenue un pays à salaires élevés¹⁴. Ce ‘fait cardinal’, selon l’expression de L.H. Dupriez, a suscité à l’époque de nombreuses études sur le mouvement des salaires entre 1938 et 1950¹⁵. Certains ont imputé le relèvement brutal des salaires à des erreurs commises lors de la Conférence Nationale du Travail du 16 septembre 1944: d’une part les salaires d’avant-guerre auraient été augmentés à partir d’une base inadéquate (mai 1940 au lieu de 1939; salaires minima féminins surévalués), d’autre part un supplément d’augmentation soi-disant temporaire mais *de facto* définitif aurait porté l’augmentation de salaire de 40% à 60%¹⁶.

La hausse des salaires belges entre 1939 et 1950 est indiscutable, mais l’interprétation qui en a été donnée appelle quelques nuances. Il est utile à cette fin de replacer ce mouvement dans son contexte socio-politique et de le comparer à celui des pays environnants.

Environ un quart des 56 articles du pacte social d’avril 1944 traitait des salaires. Il était prévu que ceux-ci soient adaptés à un niveau de prix considéré comme normal (provisoirement évalué à 145% du niveau des prix de 1939), qu’en attendant cette normalisation un niveau de vie relativement bas soit temporairement acceptable, que les employeurs paient des indemnités pour rééquiper les ménages en produits de première nécessité et, finalement, que le gouvernement intervienne momentanément dans la fixation des salaires¹⁷. Le 16 septembre 1944, la Conférence Nationale du Travail traita presque exclusivement de l’adaptation des salaires, problème effectivement prioritaire. Il s’avéra en effet que le taux d’inflation était beaucoup plus élevé qu’initialement supposé et qu’un niveau de prix ‘normal’ n’était pas à prévoir dans un futur immédiat. C. Gutt lança l’idée d’augmenter les salaires de 45%. L. Major proposa, en attendant la fixation du pouvoir d’achat du franc, une augmentation de 60% par rapport aux salaires conventionnels de mai 1940. Il présenta la mesure comme étant provisoire, mais certainement pas exagérée: “*En fait, ces 60% représentent une diminution sur 1940. L’index des prix officiels s’établit*

aux environs de 230”¹⁸. A. Van Acker argumenta que l’index officiel était à 253, tandis que celui du marché noir atteignait 1300 points. Gutt proposa alors une augmentation de 40% plus 10% d’indemnité temporaire. Finalement, la formule de 40% plus 20% d’indemnité temporaire fut acceptée à l’unanimité. Les arguments avancés par les parties présentes étaient les mêmes depuis 1919: les patrons craignaient la spirale inflationniste, les ouvriers soulignaient la forte perte du pouvoir d’achat du salaire, tandis que le gouvernement s’inquiétait des conséquences financières du relèvement des salaires. Mais tous acceptèrent la formule 40% plus 20%, “se rendant compte de l’aspect psychologique de la question”, comme l’exprimait C. Gutt en guise de conclusion.

Deux questions méritent ici d’être posées. Premièrement, la formule des 40% plus 20% d’augmentation salariale consacrée par la Conférence Nationale du Travail du 16 septembre 1944 correspondait-elle à une augmentation effective des salaires payés? Deuxièmement, une telle hausse assurait-elle aux travailleurs le rétablissement du pouvoir d’achat d’avant-guerre? Examinons ces questions tour à tour.

2.1 Hausse soudaine des salaires ou officialisation de hausses antérieures déguisées?

Lors de la Conférence du 16 septembre 1944, il s’avéra que beaucoup de patrons avaient accordé des augmentations déguisées sous formes de primes, distributions de vivres ou autres, ce qui amena L. Major à dire que les 40 plus 20% ne représentaient pas nécessairement un accroissement brut des charges patronales. Effectivement, au cours de la guerre, de nombreux patrons augmentèrent les salaires sous différentes formes. Il est clair qu’en traitant du salaire pendant et juste après la guerre, il faut envisager toutes les formes du salaire, et pas uniquement le salaire monétaire officiel. Ce dernier avait augmenté une seule fois au cours de la guerre, de 8% en mai 1941. En envisageant uniquement cette augmentation, les 60% de septembre 1944 peuvent en effet être caractérisés comme révolutionnaires dans l’histoire des salaires belges. Cependant, il n’en est rien. La statistique des salaires horaires de la Banque Nationale de Belgique enregistre une augmentation de 16% entre avril 1940 et mai 1944, tandis qu’une statistique basée sur les données de quelques usines seulement, indique une augmentation de 31,5% entre 1940 et le premier semestre de 1944, c’est-à-dire quatre fois l’augmentation officielle de mai 1941¹⁹. Une statistique émanant de la Société Générale indique une augmentation des salaires horaires allant de 20% (Usines des Verreries Mécaniques) à 50% (Société d’Electricité de la Campine) entre 1937 et 1942²⁰. Toutes ces indications démontrent une augmentation bien supérieure aux 8% de mai 1941.

La notion de salaire horaire est cependant inadéquate pour juger de l'augmentation véritable. Il faut considérer le salaire hebdomadaire ou même annuel, puisque bon nombre de patrons ont donné des primes, des prêts, des indemnités etc. La principale difficulté est de connaître ces augmentations déguisées. Il faut se contenter d'estimations rudimentaires et de données partielles. Quelques exemples peuvent indiquer l'ampleur du phénomène. La statistique de la Société Générale déjà mentionnée, comprend un tableau des salaires horaires auxquels sont incorporés les prêts et avantages indirects: l'éventail de l'augmentation n'est plus de 20 à 50% (en moyenne de 37%), mais de 27 à 81% (la moyenne étant de 58%) entre 1937 et 1942. Le salaire hebdomadaire moyen de l'entreprise Poullet (installation électrique, Bruxelles) atteignit 237 francs en 1940, 269 francs en 1941, 324 francs en 1942 et 430 francs en 1943. Ceci représentait une augmentation de 80% par rapport à l'année 1940! Au début de l'année 1944, le salaire stagna au niveau de fin 1943, chuta pendant le printemps, mais fut augmenté à 450 francs aux mois de juillet et août, ce qui représentait une augmentation de presque 90%. Apparemment, cette hausse sensible était surtout due à la prolongation du temps de travail. Celui-ci s'élevait à 32,5 heures par semaine en 1939, et augmenta constamment au cours de la guerre, pour arriver à non moins de 60 heures par semaine en 1944, c'est-à-dire une durée semblable à celle de la fin du XIX^e siècle²¹. Technique comptable pour autoriser une augmentation du salaire, plutôt que fait réel? Pareille conclusion apparaît également en étudiant les livres de paie de la s.a. Fabricable (fabrication de câbles, Huizingen). Le salaire hebdomadaire atteignait 228 francs début 1940, stagnait jusqu'en septembre 1943, et augmentait graduellement à 245 francs fin 1943 et 270 francs début 1944. Il n'est pas question ici d'une augmentation sensible (plus 20% par rapport à 1940). Cependant, la durée effective du travail avait diminué sensiblement dans cette usine et le salaire était augmenté en accordant de nombreux suppléments. En 1944, la masse des salaires fut augmentée de 30%. Hasard ou non, ce même pourcentage est cité pour d'autres entreprises par F. Baudhuin²². Apparemment, les usines belges appliquaient différentes techniques pour augmenter le salaire, techniques surtout utilisées dès l'été de 1943.

A côté des indemnités monétaires, on recense de nombreux avantages non-monétaires. G. Jacquemyns en a fait l'inventaire: il s'agissait de distribution de lait, de potage, de charbon et vêtements, organisation de colonies de vacances pour enfants et malades, autorisation de travailler une parcelle de terrain, soins médicaux, ventes de repas bon marché, disposition d'habitations²³. Ces 'bonnes œuvres' ont certainement aidé beaucoup de familles ouvrières à survivre pendant les années de guerre, mais il faut souligner que les patrons y trouvaient également plusieurs avantages, particulièrement importants pour la période d'après-guerre: main-

tien de la force productive du travailleur, renforcement du lien entre les ouvriers (qualifiés) et l'usine, espoir de maintenir la paix sociale²⁴. Certaines de ces 'œuvres sociales' patronales sont à considérer comme un salaire indirect, d'autres comme un salaire 'déguisé' ou 'caché'. Les salaires indirects ont d'ailleurs mené à la formation de 'Comités Consultatifs' entre patrons et ouvriers, comme à la s.a. d'Ougrée-Marhay. Il est difficile de connaître le montant exact du salaire 'caché'. Un rapport anonyme, intitulé "*La situation des ouvriers à la fin de l'année 1943*", donne l'unique indication à ce sujet: "*Certains chefs d'entreprises accordent des avantages en nature à leurs ouvriers, correspondant à une valeur de 15 à 25 pour-cent du salaire*"²⁵. On ignore cependant si un tel pourcentage était habituel.

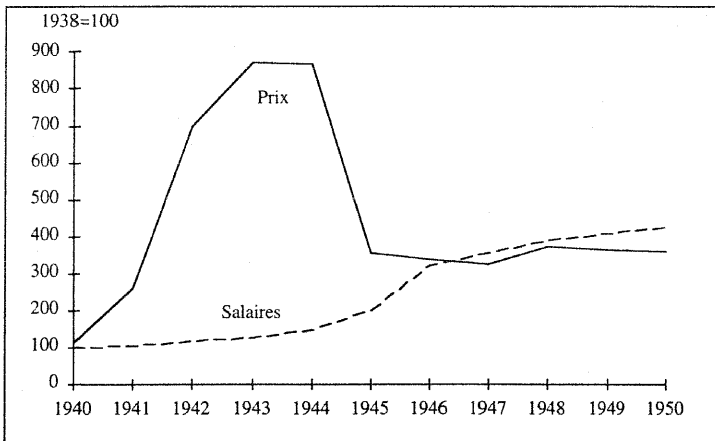
L'augmentation globale du salaire peut être estimée en incorporant les avantages illégaux et non-monétaires à la hausse effective du salaire nominal. Il va de soi qu'il s'agit ici d'un simple exercice qui ne prétend nullement être définitif. Partons de l'hypothèse que le salaire a peu bougé au cours des années 1940 et 1942, et a augmenté d'environ 8% en 1941. En 1943, les 'œuvres sociales' deviennent plus nombreuses, tandis que les hausses illégales du salaire se multiplient. Pour 1944, proposons deux scénarios. Le premier suggère une hausse minimale: le salaire hebdomadaire nominal a augmenté de 20% et les avantages non-monétaires ont augmenté de 15%. Au total, donc, une augmentation de 35%. Le second scénario suggère une hausse maximale: le salaire hebdomadaire nominal a augmenté de 35% et les avantages non-monétaires de 25%, c'est-à-dire au total les 60% dont discutaient les parties lors de la Conférence du 16 septembre 1944. Dans aucun cas, les 60% de la Conférence ne représentaient une révolution, puisque cette hausse était déjà implicite bien avant septembre 1944.

2.2 Un rattrapage de pouvoir d'achat!

Examinons maintenant l'augmentation des salaires par rapport à l'évolution du coût de la vie. En septembre 1944, l'inflation faisait partie des discussions de la Conférence du Travail, mais personne n'en connaissait le taux exact. Les délégués ouvriers avançaient des chiffres "officiels", bien que l'index des prix de détail n'était plus publié depuis mai 1940 (et jusqu'en août 1946). Ils n'étaient pas contredits. L'index des prix du marché officiel était principalement un outil de propagande allemande sans rapport avec la réalité, tandis que l'on payait des sommes énormes au marché noir. Selon l'offre, la population s'approvisionnait au marché officiel ou au marché noir. Ceci compliquait bien sûr la connaissance du taux de l'inflation pendant et à la fin de la guerre, tout comme ces conditions

exceptionnelles compliquent le travail de l'historien des prix. Les prix officiels et 'noirs' de l'alimentation sont connus: du second semestre de 1940 au premier semestre de 1944, les prix contrôlés ont augmenté de 70%, les prix noirs de 1600%, tandis qu'une estimation tenant compte de l'approvisionnement des marchés laisse apparaître une hausse de 780%²⁶. Ce dernier chiffre peut être accepté comme représentatif de l'inflation de 1940 à 1944, les prix d'autres marchandises ou services augmentant moins (loyer) ou plus (vêtements). On peut discuter du taux de l'inflation au cours de la guerre, mais il est clair que la hausse du coût de la vie surpassait de loin l'augmentation du salaire de 1940 à 1944 (graphique 1). Il s'en suivait que le pouvoir d'achat du salaire (officiel, 'déguisé' et même augmenté d'avantages quelconques) chutait de manière catastrophique entre 1940 et 1944. L'augmentation de 40 plus 20% de septembre 1944 ne suffisait donc pas à redonner aux ouvriers un pouvoir d'achat d'avant-guerre.

Graphique 1 – Evolution des prix et salaires en Belgique, 1940-1950²⁷

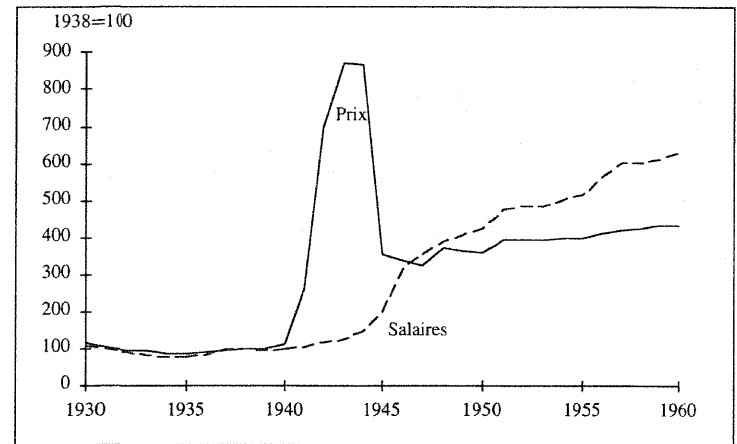


source: annexe

Comme le graphique 1 l'indique, le coût de la vie diminuait sensiblement en 1945. En janvier 1945, l'index officiel (non publié, mais calculé depuis la fin de 1944) indiquait une valeur de 291 points (base 1936/38=100), ce qui semble dérisoire vu l'extension du marché noir encore cette année-là.

L'index officiel augmentait sensiblement au cours de l'année, pour atteindre 380 points en décembre 1945²⁸. Bien que le marché noir perdait de l'importance, se traduisant dans la diminution des prix noirs en 1945 et la première moitié de 1946, il subsistait toujours²⁹. L'index officiel des prix de détail n'en tenait évidemment pas compte. Quand celui-ci fut publié pour la première fois après la guerre, il indiquait une valeur de 319 points en août 1946. Cependant, le pain, le beurre et les pommes de terre se payaient trois à cinq fois plus au marché noir qu'au marché officiel (et subventionné). L'indice des 'prix clandestins des aliments de base', calculé par l'IRE, indiquait 1520 points pour l'année 1944, 1036 en 1945, 697 en 1946, mais – fait significatif – 736 points en 1947, donc une augmentation par rapport à 1946³⁰.

Graphique 2 – Evolution des prix et salaires en Belgique, 1930-1960



source: annexe

Le salaire horaire augmenta en moyenne de 30% en 1945 (avec une forte accélération entre juin et septembre) et de 20% en 1946³¹. Au cours de cette dernière année, l'index officiel des prix de détail enregistra une diminution d'environ 10%: officiellement, le pouvoir d'achat du salaire avait retrouvé son point de départ de 1939, mais en tenant compte du marché noir, ce niveau n'était pas encore atteint. Ce n'est qu'à partir de l'année 1949, caractérisée par la diminution du coût de la vie, la dispari-

tion du marché noir et l'augmentation du salaire, que le salaire réel augmenta effectivement. Le graphique 2 situe ce mouvement dans une perspective de long-terme. Pour l'immédiat après-guerre, il est tenu compte des chiffres officiels de l'indice des prix de détail, et non des prix 'noirs'. Le pouvoir d'achat du salaire horaire brut augmenta sensiblement en 1946 et atteignit en 1947 le niveau de 1938. En 1950, le salaire réel atteignait 120 points, donc 20% en plus du niveau d'avant-guerre. Au cours des années 1950, l'augmentation continua pour arriver à 145 points en 1960 (voir annexe). C'est principalement en 1956 et 1957 que l'augmentation prit place, tandis que pendant les années 1953, 1958 et 1959 il y a eu régression.

2.3 Comparaison internationale

L'augmentation des salaires nominaux et réels belges surpassait-elle celle des pays environnants? Voyons d'abord l'évolution des salaires nominaux. Le tableau 1 présente le salaire horaire brut dans cinq pays entre 1930 et 1960.

Tableau 4 – Salaire nominal, exprimé en francs belges, dans cinq pays, 1930-1960³²

| | Belgique | Pays-Bas | France | Allemagne | Grande-Bretagne |
|------|----------|----------|--------|-----------|-----------------|
| 1930 | 5.3 | 8.3 | 7.7 | 8.3 | 9.6 |
| 1935 | 3.7 | 9.6 | 9.7 | 9.5 | 13.1 |
| 1940 | 4.8 | 8.8 | 7.1 | 11.5 | 8.9 |
| 1945 | 9.8 | 11.1 | 9.0 | 10.0 | 18.5 |
| 1950 | 20.8 | 14.5 | 12.4 | 17.1 | 19.6 |
| 1955 | 25.3 | 20.4 | 22.6 | 24.4 | 28.3 |
| 1960 | 30.9 | 27.1 | 24.8 | 33.7 | 36.4 |

Source: voyez les sources de l'annexe

C'est en Belgique que l'augmentation du salaire horaire entre 1930 et 1960 a été la plus forte, et la moins forte se situe en France. Il est évident qu'on peut caractériser le salaire belge d'avant 1940 comme bas, et même très bas. Il est moins évident de le caractériser comme haut, voire très haut en 1960, le salaire belge atteignant alors un niveau comparable aux pays environnants. Il semble, en fait, plus correct de caractériser le mouvement du salaire belge entre 1930 et 1960 comme un rattrapage ou nivel-

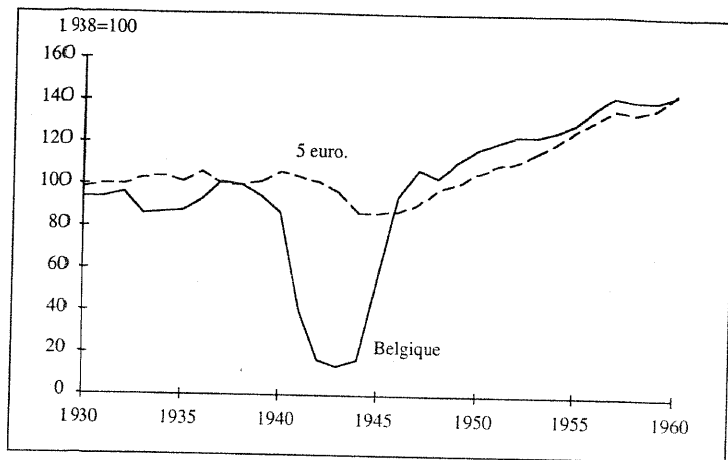
lement. R. Pulinckx estimait ce nivellement normal, tandis que le bas salaire d'avant 1940 était considéré comme plutôt anormal³³. Il est vrai qu'en 1950 le salaire belge était en tête de groupe, et c'est précisément en cette période que la FFB a poussé son cri d'alarme. Mais en 1955 et 1960, le niveau belge était dépassé, d'abord par la Grande-Bretagne, puis aussi par l'Allemagne.

Dans quelle mesure l'augmentation du salaire nominal belge est-elle attribuable à l'inflation de la période de guerre? Les prix belges haussèrent sensiblement pendant la guerre, mais relativement peu après celle-ci, à l'inverse de ce que l'on observe dans les pays environnants. Il nous faut insister sur l'évolution très atypique des prix belges. En 1945, l'index des prix belges (1938=100) avait atteint 354, un niveau qui surpassait celui de l'Allemagne (115 points), des Pays-Bas (176), de la Grande-Bretagne (147), mais égal à celui de la France (394), tandis que l'inflation italienne battait tout record (2290 points). On ne peut cependant entièrement se fier à ces chiffres, vu les turbulences de l'immédiat après-guerre (marché noir, contrôle,...)³⁴. Entre 1945 et 1950 – période de normalisation économique (et statistique) – les prix ne bougèrent guère en Belgique (le haut niveau était donc devenu un fait), tandis que ceux des pays environnants augmentaient. De 1950 à 1960, même développement: la Belgique notait une inflation de 20%, la France de 75%, l'Italie de 38%, les Pays-Bas de 33% et la Grande-Bretagne de 50%. Seule l'Allemagne enregistrait un taux d'inflation égal au belge. Comparé à l'avant-guerre, les prix belges de l'année 1960 avaient augmenté 4,3 fois, ce qui était plus qu'au Pays-Bas (3,2 fois), en Allemagne (1,9 fois) et en Grande-Bretagne (2,7 fois), mais moins qu'en France (32,3 fois) et en Italie (66,7 fois!).

Le graphique 3 compare l'évolution du salaire réel belge à celle de la moyenne (non pondérée) du salaire réel dans les cinq pays précités entre 1930 et 1960. La construction des séries ininterrompues s'avère particulièrement difficile, vu la nécessité d'inclure les années 1939-1945 pour lesquelles des données homogènes de prix et de salaires sont difficilement trouvables. Plus encore que pour le salaire nominal, la comparaison du salaire réel nécessite une grande prudence.

En Belgique, la montée des prix au cours de la guerre conduisit à la chute sensible du pouvoir d'achat du salaire horaire, ce qui ne semble pas être le cas dans les autres pays. De 1946 à 1960, le salaire réel en Belgique et dans les cinq pays augmenta dans une même mesure, bien que le salaire réel belge progressa un peu plus vite en 1948/49. Depuis 1955, les deux courbes convergent. Le salaire belge est rentré dans la norme.

Graphique 3 – Salaire réel en Belgique, comparé à la moyenne de cinq pays, 1930-1960



source: annexe

3. Pacte social et croissance économique

L'examen de l'évolution des salaires établi au point précédent nous conduit à nuancer l'image habituelle d'un relèvement ample et soudain des salaires belges³⁵. En résumé, l'étiquette traditionnelle de "transition vers un régime de hauts salaires" devrait céder la place à un commentaire en trois étapes:

- La hausse vigoureuse des salaires de 1944 intègre un phénomène d'officialisation d'avantages non-salariaux accordés pendant la guerre; les salaires réels atteignent en 1946 ni plus ni moins que leur niveau d'avant-guerre.
- A la fin des années quarante, la croissance des salaires réels est plus rapide en Belgique que chez les principaux partenaires commerciaux européens; c'est cette poussée salariale relativement brève qui aurait suscité à l'époque de nombreux commentaires sur le "régime des hauts salaires".
- Dans les années cinquante, par contre, la croissance des salaires belges tombe en dessous des normes européennes de telle sorte qu'en 1960, les salaires belges s'avèrent être simplement moyens.

Au total, la Belgique qui était caractérisée par des salaires bas avant la guerre serait, en 1960, rentrée dans la norme; les hausses relatives les plus marquées étant survenues en 1935-37 et en 1944-50, dans des contextes macro-économiques favorables et sous l'effet catalysant de l'institutionnalisation du compromis social.

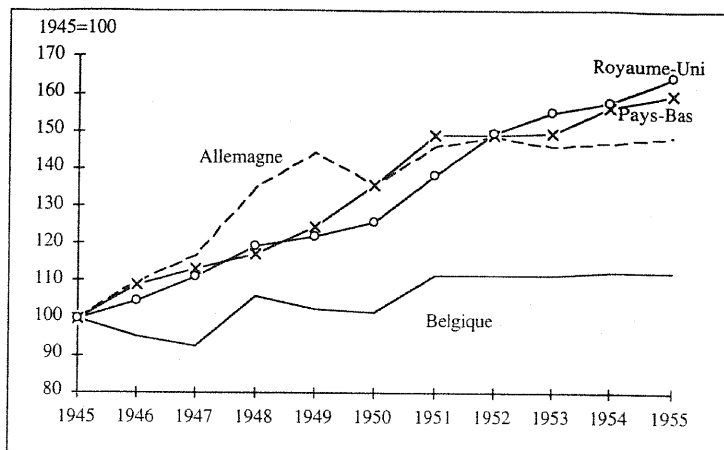
Dans ce troisième et dernier point, on aimerait explorer les relations qui pourraient être établies entre le pacte social, l'évolution des salaires et, plus généralement, la croissance. Il semble en effet qu'à travers et au-delà de son effet sur les salaires, l'accord de solidarité sociale de 1944 ait exercé une action régulatrice sur la croissance. Cette hypothèse sera présentée en trois points. En premier lieu on suggérera que le pacte social a facilité la stabilisation monétaire et contribué à l'affirmation d'un franc fort. Ensuite on proposera d'interpréter l'affaiblissement relatif des salaires belges au cours des années cinquante comme un signe de bon fonctionnement des accords de solidarité au moment où le contexte macro-économique se dégrade. En dernier lieu le pacte de 1944 sera considéré comme une étape décisive dans la construction d'une économie consensuelle qui s'épanouit pleinement en 1960-73.

3.1 Le pacte social, condition d'une stabilisation monétaire et prélude au franc fort!

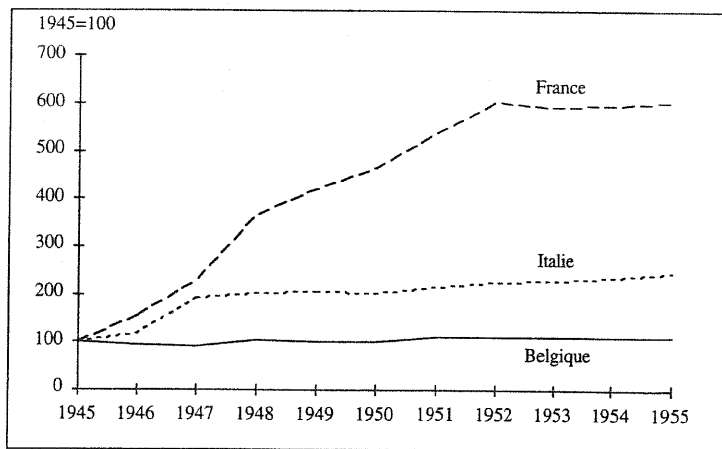
Le pacte social a débouché dans les trois ans sur la restauration du pouvoir d'achat d'avant-guerre. Cela n'aurait sans doute pas été possible si le contexte macro-économique n'avait été particulièrement favorable. Or il semble que l'existence d'un accord de solidarité sociale ait lui-même contribué à créer les conditions économiques permissives d'un relèvement des salaires.

Comme nous l'avons rappelé au point 1, le "miracle belge" des années 1944-49 tient en partie au succès de la réforme monétaire. Celle-ci permit à la Belgique de casser l'inflation et de jouir d'une stabilité des prix inconnue dans les autres pays Européens, comme on peut l'observer aux graphiques 4 et 5.

Graphique 4 – L'inflation en Belgique, en Allemagne, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, 1945-1955, Indice du coût de la vie 1945=100



Graphique 5 – L'inflation en Belgique, en Italie et en France, 1945-1955, Indice du coût de la vie 1945=100



Le contraste est particulièrement frappant vis-à-vis de l'Italie et la France³⁶. En Italie, le coût de la vie doubla presque de 1944 à 1947; en France, l'inflation galopante se poursuivit jusqu'en 1952. L'interprétation que A. Casella et B. Eichengreen proposent de ces épisodes d'inflation vive jette une lumière particulière sur le pacte social belge. Ces auteurs suggèrent que l'incapacité de ces deux pays à stabiliser leurs prix provient d'un conflit non résolu sur le partage macro-économique des revenus.³⁷ Leur étude s'appuie sur un modèle construit par A. Alesina et A. Drazen afin de démontrer la logique économique de ce type de processus: *'In many cases, the process leading to a stabilization can be described as a war of attrition between different socioeconomic groups with conflicting distributional objectives. Delays in stabilization arise due to a political stalemate over distribution; stabilizations occur when a political consolidation leads to a resolution of the distributional conflict'*³⁸. En Belgique la délicate question du partage macro-économique des revenus fut explicitement abordée dans le pacte social. Le préambule du projet d'accord de solidarité sociale stipulait que: *'les représentants des deux parties se sont mis d'accord pour demander au Gouvernement de prendre (...) une série de mesures d'urgence (...) propres à ouvrir la voie à un courant renouvelé de progrès social, découlant à la fois de l'essor économique d'un monde pacifié et d'une équitable répartition du revenu d'une production croissante'*³⁹. De facto, la répartition restait à négocier. Mais contrairement à la situation prévalant en France ou en Italie, l'Etat belge était d'emblée chargé par les partenaires sociaux de prendre des *"mesures concordantes en ce qui concerne la circulation monétaire interne, la réadaptation des prix et le réajustement des salaires"*⁴⁰. Le pacte social préparait donc le terrain de la réforme monétaire, que G. Dupeux, dans *'Histoire économique et sociale du Monde*, qualifie de *"bel exemple de déflation réussie"*⁴¹.

Reste à savoir si la réforme monétaire et les principes qui la gouvernaient n'ont pas enfermé par la suite l'économie belge dans une logique déflationniste. En 1949, confrontées à la dévaluation de 30,5% de la livre sterling et de bien d'autres devises dans son sillage, les autorités monétaires firent le choix d'une dévaluation beaucoup moins forte (12,3%), c'est-à-dire d'une *"appréciation"* du franc belge de 26,2% par rapport à la zone sterling. Cette décision, qui fut à l'époque justifiée par la bonne santé de l'économie belge⁴², pouvait prendre appui sur le projet d'accord de solidarité sociale. On y lit en effet que: *"le souci de donner à la monnaie belge après la guerre une valeur aussi élevée que possible sera déterminant"*⁴³. Mais l'appréciation relative du franc belge de 1949 semble avoir brusquement détérioré la compétitivité des entreprises belges⁴⁴, au moment même où la croissance s'accélère dans les pays concurrents.

3.2 Croissance lente et modération salariale

Au miracle belge de l'immédiat après-guerre succède dans les années cinquante une croissance nettement inférieure à celle de la moyenne de nos cinq principaux concurrents européens, comme l'indique le tableau 5⁴⁵. En 1960, fait nouveau, le niveau de la productivité belge s'établit en dessous de celui des cinq pays européens pris ensemble.

Tableau 5 – Niveau et croissance de la productivité aux Etats-Unis, en Belgique et chez les cinq principaux partenaires européens, 1929-1960

| | Etats-Unis | Belgique | 5 Européens* |
|--|------------|----------|--------------|
| <i>Niveau du PIB par homme-heure en \$ de 1985</i> | | | |
| 1929 | 6,9 | 3,8 | 3,4 |
| 1938 | 7,8 | 4,2 | 4,0 |
| 1950 | 11,4 | 4,8 | 4,5 |
| 1960 | 14,5 | 6,5 | 6,9 |
| <i>Taux de croissance annuel moyen en %</i> | | | |
| 1929-38 | 1,4 | 1,0 | 2,1 |
| 1938-50 | 3,2 | 1,2 | 1,0 |
| 1950-60 | 2,5 | 3,1 | 4,3 |

* Allemagne, France, Italie, Pays-Bas et Royaume-Uni, moyenne pondérée.

Source: Maddison 1991. Pondération sur base de données non publiées que l'auteur a bien voulu nous communiquer.

Si l'on en croit les estimations de A. Maddison⁴⁶ illustrées en annexe, l'évolution du produit par tête prend en Belgique un profil atypique. Elle ignore les ruptures fortes présentes en France, en Italie, aux Pays-Bas et en Allemagne pour s'apparenter davantage (sauf en 40-43) au profil de la Suède, haut lieu de la concertation sociale. Quoiqu'exceptionnellement régulière, la croissance du produit par tête s'avère elle aussi relativement lente dans les années cinquante.

Pendant cette même décennie, la croissance des salaires belges est aussi inférieure à la moyenne (graphique 3). Face à ce double constat, il est utile de rappeler que le pacte social, tout autant qu'une promesse de croissance salariale, contenait, dès son premier article, un engagement des travailleurs à moduler leurs revendications selon l'état de santé de l'écono-

mie: [«Représentants des employeurs et représentants des travailleurs rechercheront donc, en toutes circonstances, les moyens de donner aux salariés le maximum de pouvoir d'achat compatible avec les circonstances»⁴⁷] A partir de 1949, les circonstances se détériorèrent, tout au moins en termes relatifs, c'est-à-dire vis-à-vis des principaux concurrents européens en pleine expansion. Nul ne remet en question le niveau du taux de change⁴⁸, et l'ajustement dut alors logiquement peser sur les salaires. L'accord de solidarité sociale était très explicite sur ce point: [«Etant donné que les rémunérations interviennent pour une part très importante dans les coûts de production, leur fixation à un niveau hors de proportion avec les conditions économiques du moment aurait automatiquement des répercussions sur le niveau des prix intérieurs. (...) (Elle) risquerait en outre d'être le point de départ (...) d'un processus d'inflation qui (...) entraînerait la dépréciation des cours du change»⁴⁹.]

Ainsi, *a contrario* de ce que les mémoires retiennent le plus souvent du pacte social, celui-ci aurait préparé le terrain d'une modération salariale que le contexte macro-économique rendait en certaines circonstances nécessaire. Ce constat peut être utilement rapproché de résultats d'études plus générales sur le rôle des institutions sociales dans la croissance d'après-guerre. Depuis longtemps déjà, l'approche de la régulation⁵⁰ soulignait à quel point les relations collectives et la sécurité sociale – rapport salarial fordiste – avaient contribué à soutenir et homogénéiser la croissance d'après-guerre. Plus récemment, B. Eichengreen a complété ce tableau en suggérant que les institutions sociales créées après la guerre ont eu pour effet de modérer les hausses salariales, ce que les travailleurs acceptaient contre la promesse d'investissements créateurs d'emplois et de croissance future⁵¹. Cette argumentation, confrontée au cas belge, ouvre de nouvelles questions, car les investissements belges furent à l'époque relativement faibles⁵². Ce n'est pas le lieu de dresser le bilan macro-économique des années cinquante, aussi contenterons-nous ici d'esquisser une hypothèse de plus sur la relation entre les institutions sociales et la croissance.

Les négociations paritaires, qui étaient centralisées dans les premières années de l'après-guerre, évoluèrent ensuite vers une décentralisation maximale. A partir de 1952, les salaires ont été déterminés par une libre négociation entre les employeurs et les syndicats ouvriers au niveau de la firme et du secteur⁵³. Cette décentralisation permettait sans doute de protéger les profits de tous les secteurs, mais n'a-t-elle pas retardé les ajustements structurels, point faible par excellence des années cinquante? Il est ainsi possible que les modérations salariales aient bien encouragé les investissements, mais que ceux-ci se soient concentrés dans des secteurs vieillissants (charbonnages, métallurgie) qui n'avaient plus la capacité de générer des gains de productivité spectaculaires. Pour donner force à cette

hypothèse, on observera encore que les restructurations entreprises en Belgique à partir de 1960 sont concomitantes d'une centralisation des négociations paritaires par l'entremise de la programmation sociale. Celle-ci a exercé sur la croissance d'autres effets bénéfiques implicitement visés par le pacte social. C'est par l'examen de ce dernier point que nous concluons notre étude.

3.3 Le pacte social, étape décisive dans la construction d'une économie consensuelle

Le projet d'accord de solidarité sociale a énoncé des principes qui, pour la plupart, sont restés à la base du réseau d'institutions sociales élaborées depuis la guerre et ont fait de la Belgique un modèle d'économie consensuelle. Le dernier point du projet d'accord, traitant *“des organisations reconnues comme représentatives, précise que [toutes devront avoir stipulé dans leurs statuts qu'elles cherchent à développer le principe de la collaboration paritaire entre représentants des chefs d'entreprise et représentants des travailleurs dans le cadre de l'État belge]”*⁵⁴. Une telle déclaration est loin d'être anodine, si l'on se souvient *“de la dispersion existant alors dans les idéologies”*⁵⁵. Elle canalise les forces sociales dans une voie bien particulière, sans doute ouverte dès les années trente, mais menacée ensuite par la guerre.

L'organisation de l'économie sur une base consensuelle se précisa en 1948, par l'élaboration d'un système complet de consultations sociales à trois niveaux: entreprise, secteur et nation. En 1954, soit à peu près au moment où la productivité belge donne des signes de faiblesse par rapport aux normes avoisinantes, les partenaires sociaux signent une *“déclaration commune sur la productivité”*. Le pacte social proclamait bien l'intention de *“hausser le pouvoir d'achat parallèlement aux progrès des techniques de production et d'échange”* mais comment accélérer ces progrès? La déclaration de 1954 propose une solution: *“Pour contribuer à ce que les travailleurs appliquent de bon coeur et en confiance certains procédés aux méthodes nouvelles, il est possible que les chefs d'entreprises recourent à l'aide de leurs spécialistes syndicaux”*. Les représentants des travailleurs interviendront auprès de leurs mandants pour qu'ils apportent, dans leur propre intérêt, toute leur collaboration à l'effort d'accroissement de la productivité.⁵⁶

Ce type de déclaration prend un relief particulier en regard des théories récentes sur le catch-up (rattrapage), selon lesquelles les niveaux de productivité des pays tendent à converger, car les pays suiveurs progressent plus rapidement par l'incorporation des innovations du leader. Les versions les plus riches de ces théories, telle celle d'Abramowitz, prennent

soin de préciser que le rattrapage ne se produira que si le pays suiveur développe la capacité sociale d'exploiter les technologies nouvelles empruntées au pays leader⁵⁷. La déclaration commune sur la productivité vise explicitement le développement d'une telle capacité.

Qu'il ait fallu signer une déclaration officielle pourrait indiquer que les choses n'allaient pas de soi, et plusieurs auteurs relèvent en effet que les relations sociales des années cinquante restaient malgré tout tendues. L'esprit de coopération progressait néanmoins, souligne P. Pasture, jusqu'à s'épanouir pleinement dans la programmation sociale, à partir de 1960. Les principes de base des accords interprofessionnels qui ont soutenu la croissance de 1969 à 1973 étaient déjà présents dans le pacte social⁵⁸.

La programmation sociale a contribué à faire des années soixante *“l'âge d'or de la croissance”*. En planifiant la hausse des salaires, elle a stabilisé la progression de la demande et permis aux entreprises de programmer l'évolution de leurs coûts. Des modélisations économiques récentes confirment l'intuition selon laquelle les entreprises investissent davantage lorsque les salaires ne sont pas renégociables à tout instant⁵⁹. Cet avantage bien ancré dans les moeurs belges a sans doute constitué un attrait pour les entreprises étrangères dont l'arrivée en Belgique a largement contribué à la prospérité des années soixante. La centralisation de la concertation amorcée à cette époque pourrait en outre avoir facilité les restructurations, comme nous l'avons suggéré plus haut.

À partir de 1974, la dégradation du climat macro-économique secoua l'édifice institutionnel des trente années précédentes. La programmation sociale fut altérée ou suspendue pendant dix ans. Les accords interprofessionnels reprirent en 1986 dans un contexte économique encore précaire. Aussi fut-il jugé utile de les assortir d'une norme de compétitivité, précisée en 1989 par la *“loi de sauvegarde de la compétitivité”* encore en vigueur aujourd'hui. Par cette loi, l'économie consensuelle est entrée, selon R. Maldague, dans une nouvelle phase où le système des relations collectives du travail est légalement et institutionnellement délimité par les contraintes macro-économiques⁶⁰. Il n'empêche que les principes mêmes d'une telle phase étaient déjà énoncés dans le projet d'accord de solidarité sociale qui stipulait, au chapitre des salaires, la nécessité de: *“veiller à réaliser, entre l'économie belge et celle des pays dont l'influence sur elle est prédominante, (...) un équilibre suffisant, évitant l'existence de disparités de pouvoir d'achat importantes”*⁶¹.

Références bibliographiques

- ABRAMOWITZ, M. (1986)
 'Catching Up, Forging Ahead, and Falling Behind', *Journal of Economic History*, vol. XLVI, N° 2, June, pp. 385-406.
- ALESINA, A. & DRAZEN, A. (1991)
 'Why Are Stabilizations Delayed?', *The American Economic Review*, vol. 81, n° 5, december, pp. 1170-1188.
- Banque Nationale de Belgique (sd, nl)
 Statistiques économiques belge, 1941-1950.
- BAUDHUIN, F. (1945)
L'économie belge sous l'occupation 1940-1944, Bruxelles, Bruylant.
- BAUDHUIN, F. (1958)
Histoire économique et sociale de la Belgique 1945-56, Bruxelles, Bruylant.
- BISMANS, F. (1992)
Croissance et régulation. La Belgique 1944-1974, Bruxelles, Palais des Académies.
- BOYER, R. (1987)
La théorie de la régulation: une analyse critique, Paris, La Découverte.
- BOYER, R. ET DORE, R., eds., (1994)
The Return to Incomes Policy, London, Pinter Publisher.
- BUYST, E. (1992)
An economic history of residential building in Belgium, 1890-1961, Leuven, Peeters.
- CAHUC, P. (1994)
 'Réglementation des négociations collectives, chômage et croissance', *Recherches Economiques de Louvain*, vol. 60, n° 2, pp. 163-195.
- CASELLA, A. & EICHENGREEN, B. (1993)
 'Halting Inflation in Italy and France After World War II', in M. Bordo and F. Capié (eds.), *Monetary Regimes in Transition*, Cambridge, CUP, pp. 312-345.
- CASSIERS, I. (1989)
Croissance, crise et régulation en économie ouverte: la Belgique entre les deux guerres, Bruxelles, De Boeck.
- CASSIERS, I. (1992)
 'Managing the Franc in Belgium and France: The Economic Consequences of the Exchange Rate Policies 1925-1936', Discussion Paper n° 9219 du Département des Sciences Economiques, UCL.
- CASSIERS, I. (1993)
 'Du 'miracle belge' à la croissance lente: l'impact du Plan Marshall et de l'Union Européenne des Paiements', *Bulletin de l'IREs*, n° 166, mai, pp. 1-20.
- CASSIERS, I. & SOLAR, P. (1990)
 'Wages and Productivity in Belgium, 1910-1960', *Oxford Bulletin of Economics and Statistics*, 52, 4, pp. 437-449.
- CHELMICKI, T. (1949)
 'Le marché noir', *Bulletin de l'Institut des Recherches Economiques et Sociales*, xv, pp. 3-59.
- CHLEPNER, B.S. (1956)
Cent ans d'histoire sociale en Belgique, Bruxelles, Institut de Sociologie Solvay.
- COMBE, P. (1955)
Niveau de vie et progrès technique en France depuis 1860, Paris.
- DANCET, G. (1986)
 'Contractualisation salariale et compétitivité, de la synergie au conflit: la Belgique', dans R. Boyer ed, *La flexibilité du travail en Europe*, Paris, La Découverte.
- DE FALLEUR, R. (1955)
Les rémunérations des salaires, 1948-1953, Bruxelles.
- DEPRIMOZ, M. (1954)
Le salaire et le niveau de vie en Belgique de 1936 à 1951, Paris, Imprimerie Nationale.
- DUPRIEZ, L. H. (1952)
 'Les rémunérations en Belgique de 1936 à 1952', *Bulletin de l'Institut des Recherches Economiques et Sociales*, xviii, août, pp. 433-65.
- DUPRIEZ, L.H. (1951)
 'Pourquoi de hauts niveaux de rémunération en Belgique', *Comptes Rendus des travaux de la Société Royale d'Economie Politique de Belgique*, février, pp. 5-23.
- EICHENGREEN, B. (1994)
 'Institutional prerequisites for economic growth: Europe after World War II', *European Economic Review*, 38, pp. 883-890.
- Fédération des Industries de Belgique, 'Industrie', *Revue de la F.I.B.*, Bruxelles, 1950, 1951.
- FEINSTEIN, CH. (1972)
Statistical tables of national income, expenditure and output of the UK, 1855-1965, Cambridge.
- FUSS, H., GOLDSCHMIDT-CLERMONT, P. ET WATILLON, L. (1958)
 'La genèse du projet d'accord de solidarité sociale belge' *Revue du Travail*, juillet - août pp. 827-860 et octobre pp. 1159-1174.
- GOTTSCHALK, M. (1926)
 'Le travail', in E. Mahaim ed., *La Belgique restaurée*, Bruxelles, Lamertin.
- JACQUEMYS, G. (1945)
Privations et espoirs. La société belge sous l'occupation allemande, 1940-1944, Bruxelles.
- KURGAN-VAN HENTENRYK, G. (1993)
 'Le Plan Marshall et le développement économique de la Belgique', in E. Aerts, B. Henau, P. Janssens, R. Van Uytven (eds.), *Studia Historica (Economica. Liber Amicorum Herman Van der Wee*, Leuven, Leuven University Press, pp. 157-172.
- LAMFALUSSY, A. (1961)
Investment and Growth in Mature Economies, London, Macmillan.
- LEON, P. (1977)
Histoire économique et sociale du monde, tome 5: *Guerres et crises, 1914-1947*, Paris, A. Colin.
- LUYTEN, D. (1992)
Het corporatisme in België. Ontwikkeling en transformaties van het corporatisme als ideologisch en politiek-sociaal verschijnsel (1886-1944). Thèse de doctorat de la Vrije Universiteit Brussel.
- MABILLE, X. (1986)
Histoire politique de la Belgique. Facteurs et acteurs de changement, Bruxelles, CRISP.
- MADDISON, A. (1991)
Dynamic Forces in Capitalist Development, Oxford, Oxford University Press.
- MALDAGUE, R. (1993)
 'Belgium: Shaping Factors', in A. Jacquemin & D. Wright, *The European Challenges Post-1993. Shaping Factors, Shaping Actors*, Aldershot, pp. 136-168.
- MITCHELL, B.R. (1975)
European historical statistics, London.
- MULLER, J.H. (1954)
Nivellierung und Differenzierung der Arbeitereinkommen in Deutschland seit 1925, Berlin.
- NOLLEAU, H. (1967)
 'Réflexions sur la notion des besoins', *Economie et politique*, 153, pp. 117-165.
- OECE (1956)
Bulletins statistiques.

- PASTURE, P. (1993)
'The April 1944 'Social Pact' in Belgium and its Significance for the Post-War Welfare State', *Journal of Contemporary History*, vol. 28, pp. 695-714.
- PULINCKX, R. (1951)
'Prix belges et étrangers', *Industrie*, n° 10, pp. 626-632.
- SCHOLLIERS, P. (1991)
'Index-Linked Wages, Purchasing Power and Social Conflict between the Wars: the Belgian Approach, (Internationally Compared)', *Journal of European Economic History*, vol. 20, n° 2, fall, pp. 407-439.
- SCHOLLIERS, P. (1993)
'Strijd rond de koopkracht, 1939-1945', in D. Martin et A. Colignon, eds., *Belgique 1940: Belgique, une société en crise, un pays en guerre*, Bruxelles, Centre d'Etudes Historiques de la Deuxième Guerre Mondiale, pp. 245-76.
- SCHOLLIERS, P. (1995)
'A century of real industrial wages in Belgium, 1840-1939', in P. Scholliers & V. Zamagni, eds., *Labour's reward. Real wages and economic change in 19th.- and 20th.-century Europe*, Aldershot, pp. 106-137.
- SKIBA, R. (1974)
Das westdeutsche Lohnniveau zwischen den beiden Weltkriegen und nach der Währungsreform, Köln.
- SLOMP, H. & VAN MIERLO T., (1984)
Arbeidsverhoudingen in België, 2 vols., Utrecht-Antwerpen, Spectrum.
- SNOY ET D'OPPUERS, I.C. (1953)
'Une révolution économique: la Belgique pays à hauts salaires', Conférence donnée à la Société royale d'économie politique de Belgique, Comptes rendus des travaux, pp. 8-12.
- STRIKWERDA, C. (1988)
'The Belgian Working Class and the Crisis of the 1930's', in W. Maderthaner & H. Gruber, eds., *Chance and Illusion: Labor in Retreat*, Vienna, pp. 279-304.
- VAN AUDENHOVE, M. (1990)
Histoire des finances communales dans l'évolution économique, financière et sociale de la Belgique: 1919-1985, Tome I et II, Bruxelles, Crédit Communal. Vandeputte, R. (1985)
Economische geschiedenis van België 1944-1984, Tielt, Lannoo.
- VANTHEMSCHE, G. (1994)
Le chômage en Belgique de 1929 à 1940, son histoire, son actualité, Bruxelles, Labor.
- VAN ZANDEN, J.L. & GRIFFITHS, R. (1989)
Economische geschiedenis van Nederland in de 20e eeuw, Utrecht, Spectrum.
- 4 Sauf indication contraire, les informations contenues dans cette section sont reprises des documents suivants: 1. CASSIERS, *Croissance, crise et régulation en économie ouverte: la Belgique entre les deux guerres*, Bruxelles, 1989 en particulier pp. 68-72, 171-203; P. SCHOLLIERS, 'Index-Linked Wages, Purchasing Power and Social Conflict between the Wars: the Belgian Approach (Internationally Compared)', dans *Journal of European Economic History*, 1991, xx, 2, pp. 407-439; IDEM, 'Du 'miracle belge' à la croissance lente: l'impact du Plan Marshall et de l'Union Européenne des Paiements', dans *Bulletin de l'IRE*, 1993, nr. 166.
- 5 Les évolutions en ce sens dans divers pays sont bien décrites par P. LEON, *op. cit.*
- 6 Cité par M. GOTTSCHALK, 'Le Travail', dans E. MAHAIM (éd.), *La Belgique restaurée*, Bruxelles, 1926, pp. 297-391, 318.
- 7 G. VANTHEMSCHE, *Le chômage en Belgique de 1929 à 1940, son histoire, son actualité*, Bruxelles, 1994, p. 59.
- 8 'What was striking about Belgium was the degree to which so many sections of its post-World War I economy were highly-organized: banks and business organization, Socialist and Catholic workers' movements, and Flemish farmers with their own league and bank. Nonetheless, it was the strikes of 1936 that provided the catalyst which brought these elements together in a new way - toward the corporate state. The dense network of Socialist and Catholic working class organizations helped to slow the growth of the extremes on both the right and left'. C. STRIKWERDA, 'The Belgian Working Class and the Crisis of the 1930's', dans W. MADERTHANER & H. GRUBER (eds.), *Chance and Illusion: Labor in Retreat*, Vienna, 1988, pp. 279-304, 299.
- 9 Notons que sur l'attitude du patronat, les points de vue des historiens divergent. G. VANTHEMSCHE, *op. cit.* souligne: 'la grande souplesse de la stratégie patronale', p. 201 au contraire de D. LUYTEN, 'Het corporatisme in België. Ontwikkeling en transformaties van het corporatisme als ideologisch en politiek verschiinsel [1886-1944]' [Thèse de doctorat de la Vrije Universiteit Brussel, 1992].
- 10 I. CASSIERS, 'Managing the Franc in Belgium and France: The Economic Consequences of the Exchange Rate Policies 1925-1936', dans *Discussion Papers du Département des Sciences Economiques UCL*, 1992, nr. 9219, pp. 17-22.
- 11 H. FUSS, P. GOLDSCHMIDT-CLERMONT & L. WATILLON, 'La genèse du projet d'accord de solidarité sociale belge', dans *Revue du Travail*, 1958, LIX, pp. 827-860, 1159-1174; p. 850.
- 12 Pour plus de détails voyez notamment F. BISMANS, *Croissance et régulation. La Belgique 1944-1974*, Bruxelles, 1992; I. CASSIERS, 'Du miracle belge...'; G. KURGAN-VAN HENTENRYCK, 'Le Plan Marshall et le développement économique de la Belgique', dans E. AERTS, B. HENAU, P. JANSSENS & R. VAN UYTVEN (eds.), *Studia Oeconomica. Liber Amicorum Herman Van der Wee*, Leuven, 1993, pp. 157-172.
- 13 L.H. DUPRIEZ, 'Les rémunérations en Belgique de 1936 à 1952', dans *Bulletin de l'Institut des Recherches Economiques et Sociales*, août 1952, XVIII, pp. 433-465, 459-60.
- 14 *Industrie*, 1951, p. 12.
- 15 DEPRIMOZ, *Le salaire et le niveau de vie en Belgique de 1936 à 1951*, Paris, 1954; L.H. DUPRIEZ, 'Pourquoi de hauts niveaux de rémunération en Belgique?', dans *Comptes Rendus des Travaux de la Société d'Economie Politique de Belgique*, février 1951, pp. 5-23; IDEM, 'Les rémunérations...'; J.C. SNOY ET D'OPPUERS, 'Une révolution économique: la Belgique pays à hauts salaires', dans *Comptes Rendus des Travaux...*, 1953, pp. 8-12.
- 16 F. BAUDHUIN, *op. cit.*, p. 47; R. VANDEPUTTE, *Economische geschiedenis van België 1944-1984*, Tielt, 1985, p. 21.
- 17 H. SLOMP & T. VAN MIERLO, *Arbeidsverhoudingen in België*, Utrecht-Antwerpen, 1984, 2 vols., II, pp. 12-13.
- 18 CREHSGM (Centre de Recherches et d'Etudes de l'Histoire de la Seconde Guerre Mondiale), *Papiers E. Troclet*, 'Conférence Nationale du Travail', 16 septembre 1944, Procès-verbal, p. 22. Il s'agit d'un indice de base 1938-39 = 100.

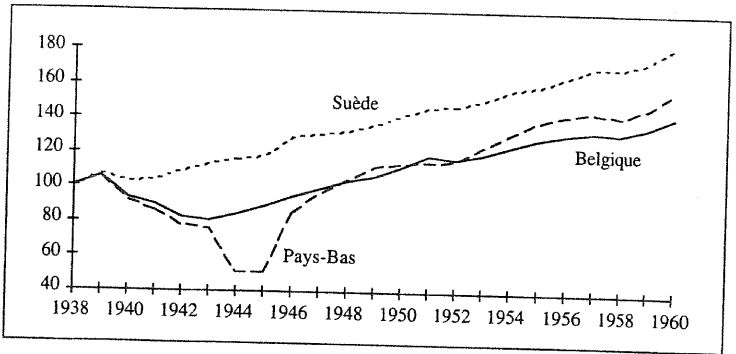
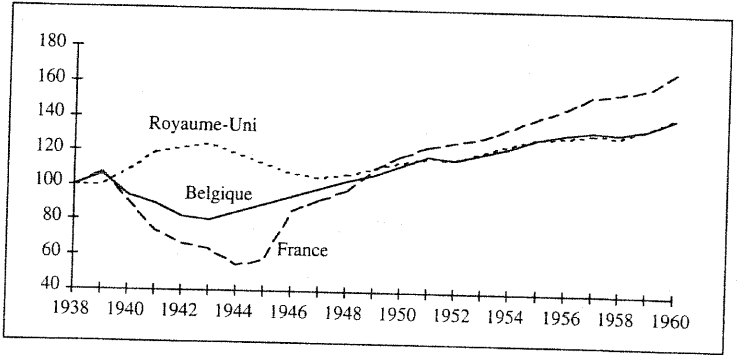
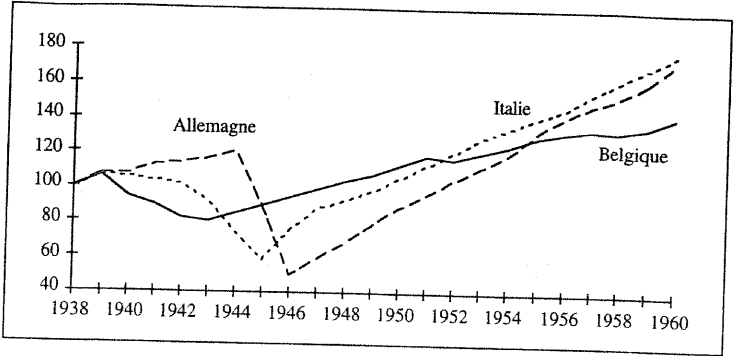
Notes

- 1 A titre d'exemple citons F. BAUDHUIN, *Histoire économique et sociale de la Belgique*, Bruxelles, 1958, pp. 348-350; B.S. CHLEPNER, *Cent ans d'histoire sociale en Belgique*, Bruxelles, 1956, pp. 243-245; X. MABILLE, *Histoire politique de la Belgique. Facteurs et acteurs de changement*, Bruxelles, 1986, pp. 317-320; G. DUPEUX, 'La reconstruction de l'Europe occidentale', dans P. LEON, *Histoire économique et sociale du monde. Tome 5: Guerres et crises, 1914-1947*, Paris, 1977, p. 527.
- 2 Parmi d'autres citons P. PASTURE, 'The April 1944 'Social Pact' in Belgium and its Significance for the Post-War Welfare State', dans *Journal of Contemporary History*, 1993, XXVI-II, pp. 695-714, 701.
- 3 Voyez notamment R. BOYER & R. DORE (eds.), *The Return to Incomes Policy*, London, 1994 et B. EICHENGREEN, 'Institutional Prerequisites for Economic Growth: Europe after World War II', dans *European Economic Review*, 1994, XXXVIII, pp. 883-890.

- ¹⁹ P. SCHOLLIERS, 'Strijd rond de koopkracht, 1939-1945', dans D. MARTIN & A. COLIGNON (eds.), *Belgique 1940. Une Société en crise, in pays en guerre*, Bruxelles, 1993, pp. 245-276, 250-3.
- ²⁰ Archives Société Générale, non classées, 'Pourcentages d'accroissement des salaires et traitements en 1942, 23.2.1943'.
- ²¹ P. SCHOLLIERS, 'Strijd...', p. 254.
- ²² F. BAUDHUIN, *L'économie belge sous l'occupation 1940-44*, Bruxelles, 1945, p. 313.
- ²³ G. JACQUEMYS, *Privations et espoirs. La société belge sous l'occupation allemande, 1940-44*, Bruxelles, 1945, pp. 37-8.
- ²⁴ P. SCHOLLIERS, 'Strijd...', pp. 258-62.
- ²⁵ AGR, Archives Générales du Royaume, Bruxelles, *Fonds Plisnier*, nr. 365, 'La situation des ouvriers à la fin de l'année 1943', dd. 7.1.1944.
- ²⁶ P. SCHOLLIERS, 'Strijd...', p. 265.
- ²⁷ L'index des prix de détail est construit à base de deux séries: pour 1945 à 1950 (et avant mars 1940), les chiffres officiels ont été repris, qui ne tiennent pas compte du marché noir; pour 1940 à 1944, un index de prix a été calculé en tenant compte du marché noir. Il va de soi que la liaison des deux séries pose un problème. Cependant, cet index reflète une réalité économique, vu le fait que l'on s'approvisionnait beaucoup plus au marché noir pendant la guerre qu'après celle-ci.
- ²⁸ AGR, *Fonds M. Frère*, nr. 426, 'Indice officiel des prix de détail', s.d.
- ²⁹ T. CHELMICKI, 'Le marché noir', dans *Bulletin de l'Institut des Recherches Economiques et Sociales*, 1949, xv, pp. 3-59, 48-9.
- ³⁰ BNB, *Statistiques économiques belges 1941-1950*, s.d. n.l., p. 224. Le marché noir ne disparaissait donc pas en 1946, comme le suggère F. BAUDHUIN, *Histoire...*, 1953, p. 50.
- ³¹ Les salaires horaires de l'industrie belge évoluaient ainsi (1936/38=100).
- | | | | | | | | | | |
|--------------|-------|------|------|------|-------|------|------|------|-------|
| | 12/44 | 3/45 | 6/45 | 9/45 | 12/45 | 3/46 | 6/46 | 9/46 | 12/46 |
| moyen | 210 | 225 | 228 | 271 | 278 | 289 | 298 | 320 | 334 |
| qualifié | 199 | 210 | 223 | 269 | 278 | 286 | 295 | 322 | 322 |
| non-qualifié | 209 | 225 | 222 | 268 | 278 | 284 | 288 | 315 | 325 |
- AGR, *Fonds M. Frère*, nr.434, 'Indices des salaires horaires moyens. Source BNB, strictement confidentiel', s.d.
- ³² De telles comparaisons ne sont évidemment pas facile à faire vu le grand nombre de difficultés concernant l'homogénéité des salaires, le taux de change exact et autres. Il est spécialement difficile d'obtenir des données de salaires absolument comparables. Il s'avérait que le salaire horaire brut (donc, sans charges sociales patronales) était le seul qui puisse être retenu. Dans certains cas, ce salaire a dû être calculé à partir du salaire hebdomadaire, ce qui nécessite une estimation du temps de travail. Le tableau 4 doit donc être interprété avec beaucoup de prudence.
- ³³ R. PULINCKX, 'Prix belges et étrangers', dans *Industrie*, 1951, nr. 6, p. 631.
- ³⁴ Ces chiffres se réfèrent tous aux indices officiels des prix de détail, donc ne tenant pas compte d'un marché noir éventuel.
- ³⁵ Les informations apportées dans cet article invitent donc à nuancer les commentaires antérieurs formulés par I. CASSIERS & P. SOLAR, 'Wages and Productivity in Belgium 1910-1960', dans *Oxford Bulletin of Economics and Statistics*, 1990, LII, 4, pp. 437-449, 445 et I. CASSIERS, 'Du miracle...', p. 4.
- ³⁶ On observera que les graphiques 4 et 5 ont des échelles différentes, l'inflation étant incomparablement plus forte en France et en Italie.
- ³⁷ A. CASELLA & B. EICHENGREEN, 'Halting inflation in Italy and France after World War II', dans M. BORDO & F. CAPIE (eds.), *Monetary Regimes in Transition*, Cambridge, 1993.
- ³⁸ A. ALESINA & A. DRAZEN, 'Why are Stabilizations Delayed?', dans *The American Economic Review*, 1991, LXXXI, 5, pp. 1170-1188.
- ³⁹ Projet d'accord de solidarité sociale belge, repris dans H. FUSS, P. GOLDSCHMIDT-CLERMONT & L. WATILLON, *op. cit.*, p. 828.
- ⁴⁰ *Ibidem*, p. 829.

- ⁴¹ G. DUPEUX, *op. cit.*, p. 517.
- ⁴² Voir notamment L.H. DUPRIEZ, *Les réformes monétaires en Belgique*, Bruxelles, 1978, qui rappelle les calculs des parités d'équilibre auxquels se livrait alors son institut.
- ⁴³ Projet d'accord... (article 5).
- ⁴⁴ I. CASSIERS, 'Du miracle...', pp. 10-11.
- ⁴⁵ Ce tableau indique, pour les années 1938-1950, une croissance belge légèrement supérieure à celle des partenaires européens, ce qui confirmerait la sous-estimation des gains de productivité belges par les données antérieurement publiées, comme l'envisageaient I. CASSIERS & P. SOLAR, *op. cit.*, p. 446. Croissance des salaires revue à la baisse et gains de productivité revus à la hausse répondent à certaines questions posées alors par ces auteurs.
- ⁴⁶ Nous remercions A. Maddison de nous avoir permis d'utiliser ses estimations, non encore publiées, en complément de A. MADISSON, *Dynamic Forces in Capitalist Development*, Oxford, 1991.
- ⁴⁷ Projet d'accord... (article 1), p. 828.
- ⁴⁸ F. BISMANS, *op. cit.*, rappelle que le parti socialiste s'opposait à toute dévaluation, estimant qu'elle défavorisait les petits revenus (p. 475).
- ⁴⁹ Projet d'accord... (article 5), p. 829.
- ⁵⁰ Pour une synthèse de cette approche, voir R. BOYER, *La théorie de la régulation. Une analyse critique*, Paris, 1987.
- ⁵¹ B. EICHENGREEN, 'Institutional Prerequisites for Economic Growth: Europe after World War II', dans *European Economic Review*, 1994, XXXVIII, pp. 883-890.
- ⁵² A. LAMFALUSSY, *Investment and Growth in Mature Economies*, London, 1961; I. CASSIERS, 'Du miracle...'
- ⁵³ G. DANCET, 'Contractualisation salariale et compétitivité, de la synergie au conflit: la Belgique', dans R. BOYER (ed.), *La flexibilité du travail en Europe*, Paris, 1986, pp. 105-129, 109-110.
- ⁵⁴ Projet d'accord..., p. 842.
- ⁵⁵ Selon le commentaire de P. GOLDSCHMIDT-CLERMONT, dans H. FUSS, P. GOLDSCHMIDT-CLERMONT & L. WATILLON, *op. cit.*, p. 860.
- ⁵⁶ 'Déclaration commune sur la productivité', dans B.S. CHLEPNER, *op. cit.*, p. 245.
- ⁵⁷ M. ABRAMOWITZ, 'Catching Up, Forging Ahead, and Falling Behind', dans *Journal of Economic History*, 1986, XLVI, 2, pp. 385-406, p. 390: 'countries that are technologically backward have a potentiality for generating growth more rapid than that of more advanced countries, provided their social capabilities are sufficiently developed to permit successful exploitation of technologies already employed by the technological leaders'.
- ⁵⁸ P. PASTURE, *op. cit.*, pp. 705, 707, 710. Voyez aussi G. DANCET, *op. cit.*
- ⁵⁹ Par exemple P. CACHUC, 'Réglementation des négociations collectives, chômage et croissance économique', dans *Recherches économiques de Louvain*, 1994, LX, 2, pp. 163-195, 164.
- ⁶⁰ R. MALDAGUE, 'Belgium: Shaping Factors', dans A. JACQUEMIN & D. WRIGHT, *The European Challenge Post-1993. Shaping Factors, Shaping Actors*, London, 1993.
- ⁶¹ Projet d'accord..., p. 830.

Annexe 2 - Estimation de l'évolution du PIB par tête en Belgique et dans six pays européens, 1938 = 100.



Source : ces estimations nous ont été très aimablement communiquées par A. Maddison